



Google street utilisé par expertise pour dégât des eaux??

Par **afterdead**, le **08/10/2012** à **12:33**

Bonjour, Ayant été victime d'un important dégât des eaux au mois de Mai, suite à une suite de chenaux, j'ai fait une déclaration de sinistre à mon assurance qui m'a envoyé un expert 3 mois plus tard... Lors de sa visite, l'expert nous a fait une évaluation et nous a dit de commencer nos démarches auprès des artisans pour commencer les réparations. Mais surprise, un mois plus tard je reçois la lettre de l'assurance expliquant que je n'aurais aucun dédommagement. Quelque peu énervé par cette réponse, j'ai appelé mon banquier et mon assurance pour une plus ample explication. Finalement, les renseignements sont remontés du cabinet d'expertise. Il semblerait que l'expert aurait eu un doute en quittant mon domicile et qu'il se soit rendu sur Google Street View où il a estimé que les dégâts remontent d'avant ma prise de contrat chez mon assureur et avant que je sois le propriétaire de la maison. J'ai deux questions qui restent sans réponses: -Est-ce que la photo est utilisable sachant que je n'étais pas au courant que ma maison est en photo sur internet -Quels recours puis-je avoir, je souligne bien le fait que lors de l'achat je n'ai pas vu ces dégâts et que la fuite lieu est arrivée 1 an 1/2 après achat?? Merci de prendre un peu de votre temps pour me répondre et d'éclairer un peu ma lanterne...